

Le deuxième point qui, de l'avis de ma délégation, exige une étude particulière, c'est le problème financier lui-même. Dans le passé, le fardeau du financement de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies a été surtout porté par un nombre relativement petit de pays. Ainsi que le Commissaire général le soulignait dans sa déclaration, le problème majeur du financement de l'Office découle de la base étroite de son appui financier. En conséquence, nous voulons non seulement exhorter tous ceux qui contribuent actuellement à l'Office à revoir le montant de leurs contributions, mais surtout inviter instamment les pays qui n'ont pas encore contribué, à envisager la possibilité d'une contribution. Elargir la base de l'appui financier à l'Office semblerait à la longue constituer la seule solution pratique de son problème budgétaire, puisque le maintien du programme de l'Office à son niveau actuel implique des dépenses croissantes qui n'ont pas leur contrepartie dans l'augmentation des revenus.

Monsieur le Président, ma délégation écoutera avec intérêt les commentaires des autres membres de la Commission et anticipe des échanges constructifs à propos de ces questions dans l'espoir que nous ferons des progrès substantiels en vue d'assurer le bien-être des Réfugiés de Palestine. Dans le monde contemporain, alors que les gouvernements assument une plus grande responsabilité sociale, à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières, il convient de se rappeler qu'une contribution à l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies ne représente pas seulement l'expression d'un souci humanitaire: elle constitue également un apport au maintien de la paix et de la sécurité internationales que, tous, nous reconnaissons comme une responsabilité collective.